

Edition du
"REVEIL DU NORD"
 136 bis, rue de Paris, LILLE
 Bureaux à PARIS,
 43, boul. Haussmann (9^e)

Le Quotidien

La plus forte vente de la région

Directeur: Eug. GUILAUME

ROUBAIX : 45, Rue de la Gaze, 45
 TOURCOING : 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Vers un Ministère de défense du franc

Le programme des restrictions

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Y aura-t-il un remaniement ministériel ?

On affirme que M. Aristide Briand, dès son retour de Genève, mercredi, proposera à ses collègues d'élargir la composition actuelle du cabinet en y adjoignant des « ministres d'Etat » comme pendant la guerre. Ceux-ci seraient choisis parmi les groupes de la Chambre et du Sénat dont le concours est assuré pour la défense du franc. On cite les noms de MM. Louis MARIN, Paul BONCOUR, LE TROCQUER, CAILLAUX, CHERON, etc...

La tendance à faire abstraction des divergences de partis pour faciliter l'action gouvernementale en faveur du relèvement de notre monnaie a certainement fait des progrès, ces jours-ci, dans les meilleurs parlementaires. On note la création, à la Chambre, d'un « groupe pour la défense du franc » constitué par des radicaux et des républicains de gauche et faisant appel à tous les partis. On a remarqué, dans ce même esprit, des déclarations de M. Vincent Auriol, à Troyes, où le député socialiste a dit : « Nous ne sommes mus par aucun souci politique, par aucune préoccupation doctrinale, mais seulement par la passion de vouloir sauver le franc... »

Le Conseil de cabinet et le Conseil des ministres de mercredi matin examinaient le côté parlementaire de la question et il est probable que d'importantes décisions seront prises, dans le sens que nous venons d'indiquer.

Le Conseil des Ministres arrêtera aujourd'hui, mercredi, un programme de « restrictions » sur la proposition des quatre ministres : MM. Daniel Vincent, de Monzie, Jean Durand et Binet, qui en ont délibéré hier.

Nous croyons savoir que les « quatre » ont pensé qu'il valait mieux faire appel à la collaboration du public et des grandes organisations économiques plutôt que de recourir à la contrainte.

Il n'est pas question de revenir aux « cartes » de pain ou de sucre de la guerre, mais de modérer la consommation. Il sera proposé pour l'essence automobile un moyen de diminution raisonnable des achats à l'étranger et de la consommation en France.

C'est moins le « nécessaire » qu'on attendra que le « superflu » qui peut être sérieusement l'objet de restrictions. Dans ces conditions, le Gouvernement espère avoir l'appui indispensable de l'opinion publique.

La livre précipite son offensive contre notre franc

La devise anglaise a atteint hier 165.30

La nouvelle tension des changes qui, on se le rappelle, s'est manifestée vers le milieu de la semaine dernière, s'accroît brutalement chaque jour.

A l'ouverture du marché d'hier, livre et dollar qu'on avait laissés lundi à 160.10 et 12.97, débâtèrent à 164.50 et 33.90 pour toucher vers midi 165.30 et 34.02.

Cette hausse ne s'est d'ailleurs pas maintenue et pendant l'après-midi, les devises anglaises et américaines se replièrent jusqu'à 164.00 et 33.80 d'abord, pour terminer ensuite en clôture à 162.45 et 33.39.

Quant au franc belge, qui avait clôturé lundi à 101.95, il a débuté hier à 102.50 et s'est maintenu durant toute la journée aux environs de ce cours. Il a terminé à 102.25.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Reims a célébré sa Renaissance



Reims vient de célébrer sa renaissance par une parade monstre du plus bel effet et à laquelle assistait M^{lle} Thérèse Caillaud, Reine de la Champagne, que l'on voit ici sur son char, défilant place Royale, près de la célèbre cathédrale.

Le relèvement de l'indemnité parlementaire à 42.000 francs

La Chambre a repoussé par 247 voix contre 243, une motion ajournant le projet d'augmentation de cette indemnité

De nombreux députés sont présents quand à 15 heures 10, M. Herriot ouvre la séance. L'ordre du jour appelle la discussion du rapport du député socialiste Rognon, assurant l'indemnité parlementaire, y compris l'indemnité mensuelle de 1.000 fr., au traitement des présidents de section du Conseil d'Etat. Le traitement sera élevé ainsi de 27.000 à 42.000 francs.

Le rapporteur, ROGNON, monte à la tribune et déclare que la commission de compatibilité entend défendre les droits de la démocratie.

ROGNON déclare que les parlementaires ont droit à une indemnité suffisante et qu'il est indispensable que l'indemnité parlementaire soit portée à 42.000 fr. par an, afin de permettre aux députés de vivre dignement.

M. Piquemal dit qu'il faut attendre

La Chambre entend ensuite M. PIQUEMAL, député communiste.

Sans se déclarer a priori adversaire du relèvement, M. PIQUEMAL estime que dans les circonstances actuelles, les députés ne peuvent pas voter cette augmentation.

Si les députés votaient l'augmentation de leur indemnité propre avant de s'occuper d'améliorer le sort des plus humbles, on pourrait dire avec raison qu'ils se sont servis les premiers.

Blum estime que le relèvement est nécessaire

BARABANT, député socialiste de la Côte d'Or lui succède à la tribune. Il déclare que le député ne peut pas vivre avec son indemnité seulement. Il parle des députés avocats et administrateurs de nombreuses sociétés qui, eux, peuvent vivre largement.

Blum appuie ses dires et montre qu'en repoussant l'augmentation de l'indemnité parlementaire, on menace d'instaurer le régime censitaire.

Le leader socialiste demande le vote de la proposition d'augmentation.

A droite on le déclare inopportuniste

M. PIETRI, des républicains de gauche, estime que le moment est mal choisi pour une augmentation qui commande celle des autres traitements.

M. BIRE, député de droite, déclare qu'en son âme et conscience, le moment est mal choisi pour relever l'indemnité parlementaire.

M. Jean FABRY, député de droite, dit que le moment n'est pas opportun, à l'heure où notre pays est engagé dans une bataille dont nous ne sommes pas le résultat. La France doit passer avant nous.

La motion d'ajournement repoussée par 247 voix contre 243

M. HERRIOT met aux voix la motion d'ajournement du relèvement de l'indemnité parlementaire, déposée par M. BIRE.

Le scrutin a lieu dans la plus vive effervescence.

Les communistes votent avec ensemble l'ajournement, tandis que la presque unanimité des socialistes et des radicaux-socialistes, pour ne pas dire l'unanimité, vote contre. Les députés, au centre sont partagés en parties à peu près égales, tandis que la droite vote blanc « pour » l'ajournement.

La motion d'ajournement, présentée par M. BIRE est repoussée par 247 voix contre 243.

Une motion liant la question à celle de l'échelle mobile

M. GARCHERY, député communiste de la Seine, monte ensuite à la tribune pour soutenir la motion d'ajournement déposée par le groupe communiste, tendant à surseoir au vote de la proposition jusqu'au jour où les lois institueront l'échelle mobile pour les salaires, traitements, pensions, etc.

« Cet instant, un homme dans les tribunes publiques, crie : « Les ouvriers demandent que vous partiez en vacances, ils travailleront mieux ».

Le perturbateur est aussitôt expulsé.

La motion Garchery est repoussée

Un incident s'éleva ensuite au sujet du cumul des indemnités parlementaires et des indemnités que touchent les députés-maires pour leurs fonctions municipales.

ROGNON invite la Chambre à confirmer son vote et à repousser la motion Garchery. Finalement, la motion d'ajournement Garchery est repoussée par 285 voix contre 70 et le passage à l'article unique qui porte l'indemnité à 42.000 fr. est ordonné à mains levées.

Une augmentation pour les députés mariés ou pères de famille

M. BALANANT, soutient le contre-projet suivant :

« A partir du 1^{er} juin 1926, l'indemnité législative de 27.000 fr. est augmentée de 5.000 francs pour les députés mariés et de 3.000 francs par enfant de moins de 21 ans à leur charge ».

L'abbé LEMIRE, député du Nord, expose les raisons pour lesquelles il aurait désiré à voter pour lui-même, alors qu'il est sinistré n'ont pas encore touché et que les fonctionnaires attendent encore leur dû, alors que la France menche une contribution volontaire.

M. l'abbé LEMIRE. — Célibataire par profession, je demande seulement à la Chambre de voter unanimement des allocations vraiment indispensables aux députés qui ont des charges de famille.

L'abbé BERGÈRE (Gironde), contre-projet du contre-projet, vient à approuver son approbation fraternelle à son collègue et ami, l'abbé Lemire.

M. GIRARD, président de la commission demandée à la Chambre, le révoque et le renvoie à 9 heures, pour permettre à la commission de délibérer, contrairement avec les auteurs de l'amendement.

Il en est ainsi décidé.

La funambulesque histoire du "Bossu" tire à sa fin

Après une audience consacrée tout entière aux plaidoiries, l'affaire a été mise en délibéré et le jugement rendu à huitaine

La troisième audience du procès du « Bossu » s'est déroulée hier devant le Tribunal correctionnel de Lille. Après avoir vu se dérouler le film inconnu de la romanesque affaire de Phléminp, le tribunal de Lille a relenti hier des éloquentes plaidoiries des défenseurs. Le dernier acte de la tragédie a été en effet tout entier réservé aux avocats.

Des efforts déployés, que de phrases prononcées pour acquiescer et innocenter les acteurs incriminés ! Quel compte les juges tiendront-ils de cette éloquence ?

Quel sort sera réservé à « M. Charles » et à ses complices ? On ne le saura que dans huit jours. En fin d'audience, en effet, l'affaire a été

M. le Juge RICHARD qui mène l'instruction

M. le Substitut DARDOT au cours d'une intervention

M. Jean Lévy est affairé. Les « secrets » du Bossu l'aidèrent peut-être, mais en tout cas, nous ne l'envions pas !

Un coup de sonnette. Un impérieux « Debout ! » Le Tribunal entre en séance.

M. Jean Lévy plaide éloquentement la cause du « Bossu »

C'est M. Jean Lévy, qui jeune, ardent, avec éloquence, prend la défense du « Bossu ».

En scène pour le dernier

C'est devant l'assistance toujours aussi nombreuse, que va se dérouler le dernier acte de la Comédie ahurissante de Phléminp.

Les acteurs sont en scène l'Après l'éloquent



LES DÉFENSEURS. — En haut : A gauche, M. Jean LÉVY, avocat du « Bossu » ; A droite : M. MOITHIER, avocat de Roubaix. — En bas : A gauche, M. MOITHY, avocat des Brocman ; A droite : M. DE LAUWEREYNS, avocat de Lepoivre

(Croquis d'audience par De Graeve)

UNE PÊCHE MIRACULEUSE DE POISSONS-SCIES



Les poissons-scies, genre de squales, aux machoires en forme de lames munies de dents, vivent en si grand nombre, dans la Mer des Caraïbes, près des Antilles, qu'il arrive fréquemment à des pêcheurs d'en prendre des centaines en quelques heures. Voici un bateau de pêche, avec son équipage, après trois heures de travail.

LES MINEURS ANGLAIS SONT DÉCIDÉS A CONTINUER LA GRÈVE

Une entrevue entre patrons et ouvriers est demeurée sans résultat

Une réunion a eu lieu hier entre les membres du Comité exécutif de la Fédération des Mineurs et les propriétaires des mines. Ceux qui en attendaient un heureux résultat ont été déçus.

En effet à l'issue de cet entretien, l'Association des propriétaires de mines a publié un communiqué déclarant que les représentants des mineurs n'étaient pas disposés à se départir de leur attitude et que dans ces conditions les propriétaires des mines ne concluaient qu'il ne peut y avoir d'espoir immédiat de pouvoir poursuivre plus loin les négociations.

Les mineurs restent sur leurs positions

De son côté le Comité exécutif de la Fédération des Mineurs publie un communiqué dans lequel il est dit que tous les chefs de file dans les bassins miniers ont fait connaître que les mineurs et leurs femmes étaient bien décidés à continuer la lutte jusqu'à ce que les puits soient rouverts dans les conditions existant avant la lock-out.

La situation reste donc inchangée et aucune disposition n'a été prise en vue d'une nouvelle réunion avec les patrons.

Un nouvel Académicien



M. Albert BERNARD directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, qui sera reçu à l'Académie Française, demain.

La S. d. N. a décidé de maintenir son contrôle financier sur la Hongrie

Le comité d'administration de la Société des Nations a refusé de faire droit à la demande du comte Bethlen tendant à la levée de tout contrôle financier de la Société des Nations sur la Hongrie. La réunion a été relativement courte.

Le président du Comité financier, M. Louis Dubois, a précisé que le dit contrôle a déjà subi une certaine réduction, la surveillance du plan de réformes et le contrôle des revenus gages et du reliquat de l'emprunt. Le comte Bethlen a déclaré alors qu'il acceptait ces conclusions.

M. Briand a déclaré que, au point de vue technique, le gouvernement français se rallie aux vues du Comité financier, mais la France se réserve d'invoquer l'esprit politique du problème lorsque le conseil de la S. D. N. délibérera sur le contenu de la lettre adressée hier à la S. D. N.

DEUX DÉPARTS

Le journal « O Globo » annonce que le Brésil se retire de la S. D. N. Le journal affirme que le Brésil ne prendra pas part à l'assemblée de septembre prochain.

Un annonce d'autre part que le dernier Conseil des ministres du gouvernement suédois démissionnaire a relevé M. Unden de sa fonction de délégué de la Suède à la Société des Nations.

Hans Bossard a été acquitté

Au début de la cinquième et dernière audience du procès Hans Bossard, M. Paul Boncour, défenseur de l'accusé, prononce sa plaidoirie. Il estime que Hans Bossard, peintre et sculpteur, commissaire en objets d'art, gagna sa vie et sa fortune comme antiquaire.

C'est sur la vie et le procès du défendeur que Hans Bossard, sur les dessous de ce procès, que s'étend M. Paul Boncour.

Il termine en demandant aux jurés de renvoyer libre Hans Bossard.

La Cour, après avoir longuement délibéré, a acquitté Hans Bossard.

Deux accidents aux Mines de Courrières

UN POLONAIS EST TUÉ PAR LA CHUTE D'UNE PIERRE

L'ouvrier mineur Binias Héronin, sujet polonais, âgé de 35 ans, était occupé à bourrer une mine au fond de la fosse 21, quand tout-à-coup une pierre de 20 kilos se détachant du toit, vint lui tomber en plein sur la nuque. Le malheureux fut tué sur le coup ; il laisse une veuve et trois enfants. Son corps a été ramené à son domicile 65, rue de Belgrade, cité du 21, à Harroum.

UN OUVRIER FAIT UNE CHUTE DE DIX MÈTRES

Un autre accident qui aurait pu également avoir des suites mortelles, est arrivé au puits n. 3. L'ouvrier Castelain Jules, occupé aux services d'about de ce puits, déboulonnait une corde de la cage. La corde se détachant subitement l'attirait et le précipita dans le puits. Heureusement pour Castelain, la cage ne se trouvait qu'à dix mètres du fond et il s'en tira avec des contusions ne mettant pas ses jours en danger.

EN QUATRIÈME PAGE. — Notre Chronique illustrée de la Mode et ses Conseils.

Notre Causerie illustrée sur la T. S. F. : Comment s'empare la lampe à réaction.

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ est paru: Pêcheurs..

(par Croquis) à vos lignes! 4 pages de vivantes photographies d'actualité la dernière liste des gagnants de notre amusant concours nos captivants romans :

La vengeance de Ralph le Terrible secret par Montemaitte la Reine pauvre par Michel Morphy Nos chroniques de mode, de Jardinage, la page patoisante, le courrier des lecteurs, etc... etc... 16 pages 30 cent: en vente partout

300 CONSPIRATEURS ARRÊTÉS EN CORÉE

Une dépêche de Seoul annonce que la police japonaise a arrêté, trois cents personnes qui avaient ourdi un complot pour renverser le contrôle japonais et établir l'indépendance coréenne.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Le temps d'aujourd'hui est très nuageux, qu'on ne puisse pas douter à sud-ouest à 4 à mètres ; température minimum 19°.

Une grande fête aérienne va avoir lieu à Lille

L'annonce de l'organisation à Lille d'une importante manifestation aéronautique, à laquelle prendront part la plupart des « as » qui se sont signalés à la fête aérienne de Vincennes, a été accueillie avec satisfaction par le public, désireux de juger par lui-même du travail de nos grands pilotes et des exploits que les acrobates Roland Truatin, Romaneschi et Botal accomplissent en se jouant et qui ont soulevé la campagne dont on se souvient.



ROLLAND TOUTAIN debout sur les ailes de son appareil - en plein vol

Le Comité d'organisation, en prévision d'une affluence considérable, n'a négligé aucun détail pour donner entière satisfaction au public. Le poste de commissaire général est d'ailleurs tenu par M. Maurice Finat, qui assumait à Vincennes la même fonction, c'est-à-dire que tout sera minutieusement étudié pour que, non seulement un programme des plus intéressants soit présenté aux spectateurs, mais encore pour que les milliers de curieux qui tiendront à suivre en détail cette grande fête de l'air, aient toute satisfaction, quelle que soit la place occupée.

A titre indicatif, signalons que l'espace réservé au public mesurera 1.300 mètres de longueur et pourra contenir facilement 80.000 personnes, qu'un vaste garage permettra, de son côté, le stationnement sans encombre de milliers de voitures et que 250 soldats, gendarmes ou agents renforcés de 100 contrôleurs et caissiers, assureront le service d'ordre et éviteront l'invasion de la piste ou des terrains de culture avoisinants l'aérodrome, considérés comme terrains de secours en cas de panne par les aviateurs.

Le programme sera à la hauteur de l'organisation matérielle et donnera satisfaction aux plus difficiles. Nous en reparlerons d'ailleurs en détail sous peu.